



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

**En exercice :** 23

**Présents :** 16

**Excusés :** 5

**Absents :** 2

**Date de la convocation :**

24/09/2025

**Président de séance :**

Michel BERTHET

**Secrétaire de séance :**

Céline CARREIRO

**Rapporteur :** Michel BERTHET

**N° interne de l'acte :** 2025-35

Lundi 29 septembre 2025, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Michel BERTHET.

**Membres présents :**

Jean Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Patrice PERNOT, Julien STOYE, Vincent THIBERT

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT (donne pouvoir à : Christèle DUMONT-PLATEL), Ludovic MORAND (donne pouvoir à : Julien STOYE), Jean-Luc PAQUELIER (donne pouvoir à : Michel BERTHET), Coralie SANGOY-LUTAUD (donne pouvoir à : Fabienne FARGEOT-MENEZES), Anne-Sophie MANIGAND (donne pouvoir à : Nathalie DUMORD)

**Membres Absents :**

Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Pierre SIGNORET

**Objet: Dissolution d'une commission municipale**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral aux articles L.270 et L.2121-4 ;

Vu la délibération D2024-23 du 12 avril 2024 de désignation des membres des commissions ;

Vu la délibération D2024-24 du 12 avril 2024 de création de la commission « Bâtiments pluriactivité » ;

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération D2024-33 du 27 mai 2024 ; notamment l'article 6 "commissions municipales" et l'article 17 "le vote" ;

Vu la délibération D2024-118 du 16 décembre 2024 de modifications à la composition des commissions « Relations associations » et « Urbanisme, cadre de vie, agriculture ».

Considérant la fin des travaux relatifs à cette commission, les missions relatives au fonctionnement sont désormais assurées par les services municipaux.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la dissolution de la commission « Bâtiments pluriactivité » relative aux travaux, afin de rationaliser l'organisation et poursuivre avec la commission « Information, communication, culture » pour ce qui relève des décisions de fonctionnement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:**

- **De décider** que la commission « Bâtiments pluriactivité » est dissoute à compter du 29 septembre 2025.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
et le présent extrait certifié conforme au  
registre,

Le Secrétaire de séance,  
Céline CARREIRO



Le Maire,  
Michel BERTHET



Envoyé en préfecture le 01/10/2025  
Reçu en préfecture le 01/10/2025  
Publié le  
ID : 071-217101500-20250929-202535-DE

